



Concurrence déloyale ou pas?

Par **serangel**, le **31/07/2009** à **00:32**

Bonsoir,rrnJe travaille actuellement en sous-traitance informatique pour la société E sur un projet d'un client C. Chez ce même client et sur le même projet, deux autres personnes d'une société rivale R travaillent avec moi.rnIl y a peu mon contrat a été reconduit pour une durée de 3 mois (jusqu'au mois d'octobre). Cependant, un de mes amis qui travaille chez le rival R m'a informé que le client C avait contacté sa boîte R pour leur proposer mon poste. Au moment où le client C a fait la proposition à notre concurrent R, ils n'étaient pas en mesure de leur fournir la ressource nécessaire. C'est pourquoi j'ai pu être re-prolongé dans mon contrat actuel. Je n'en ai cependant pas informé mon employeur.rnMais, j'ai bien compris que mon client C n'allait probablement pas encore renouveler ma mission au moins d'octobre. Le problème c'est que je travaille dans un domaine précis et que ma société actuelle ne sera plus en mesure au mois d'octobre de me proposer une nouvelle mission dans ce domaine.rnMon ami m'a conseillé de contacter son entreprise R. Nous nous sommes donc rencontrés et m'ont finalement fait une proposition que j'ai acceptée. J'ai alors démissionné de mon entreprise (sans lui dire où j'allais) mais mon employeur m'a informé que si à la fin de mon contrat chez eux j'allais travailler pour le concurrent R chez le client C, j'étais passible de concurrence déloyale (il a donc sous-entendu qu'il me poursuivrait).rnJ'ai mis au courant ma future entreprise R de la menace qui m'avait été faite. Je leur ai transmis une copie de mon contrat de travail et ils m'ont dit que mon contrat ne comportait aucune clause de non concurrence (a priori ma convention non plus) et que donc je n'avais a priori pas de soucis à me faire.rnPour rappel, à aucun moment je n'ai essayé de démarcher le client. Ma nouvelle entreprise R s'est malgré tout renseignée auprès du client s'il serait toujours ok pour travailler avec moi. Je ne suis pas à l'initiative de cette démarche.rnrnJe reste malgré tout inquiet sur les possibilités qu'auraient mon ancien employeur de me traîner en justice. Je pense que ce ne sont que des menaces mais je n'ai pas réellement trouvé d'infos qui me permettent de me rassurer sur le fait que mon départ ne pourrait pas être assimilé à de la concurrence déloyale. Et quelles sont aussi les chances qu'une telle procédure (si elle était mise en oeuvre) puisse aboutir à un

jugement en ma défaveur.rnrnMerci d'avance pour vos réponses.